
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet d'élargissement du chemin Pink entre la
rue de la Gravité et le corridor Deschênes
par la Ville de Gatineau**

Dossier 3211-05-439

Le 28 octobre 2010

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes par la Ville de Gatineau répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2008-02-01	Réception de l'avis de projet
2008-02-13	Délivrance de la directive
2009-07-30	Réception de l'étude d'impact
2009-11-03	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-03-05	Réception des réponses aux questions et commentaires
2010-05-11	Transmission de la 2 ^e série de questions et commentaires
2010-07-29	Réception des réponses à la 2 ^e série de questions et commentaires
2010-09-20	Transmission de la 3 ^e série de questions et commentaires
2010-10-22	Réception des réponses à la 3 ^e série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes sur le territoire de la ville de Gatineau vise à solutionner les problèmes de circulation et de sécurité rencontrés en vue d'améliorer la fluidité et l'état de la chaussée, d'atténuer les nuisances de la circulation lourde, de sécuriser les manœuvres de virage à gauche dans les carrefours et de rendre plus sécuritaires les déplacements à vélo et à pied. Actuellement, le chemin Pink est caractérisé

par une seule chaussée à deux voies, des accotements non pavés et étroits offrant des conditions difficiles pour les piétons et les cyclistes, un système d'éclairage inadéquat et un aménagement de nature temporaire des intersections. Il ne possède pas les caractéristiques géométriques adéquates pour absorber la croissance de la circulation qui sera générée par le développement résidentiel rapide de ses abords.

Les travaux d'élargissement du chemin Pink transformeront la route rurale actuelle en un boulevard urbain à quatre voies de 3,5 m de largeur divisées par un terre-plein central dans une emprise d'une largeur maximale de 55 m. Les accotements seront pavés et un sentier multifonctionnel sera construit. L'aspect boulevard urbain sera accentué par la présence d'un système d'éclairage dans le terre-plein central, de voies de refuge d'autobus près des carrefours et de feux de circulation.

Ce projet est planifié en trois phases :

- 1) Un tronçon de 0,45 km projeté entre les intersections avec la rue de la Gravité et le boulevard des Grives, qui est planifié de façon prioritaire;
- 2) Un tronçon de 2,65 km projeté entre les intersections avec le boulevard des Grives et le chemin Vanier, qui n'est pas planifié à court terme;
- 3) Un tronçon de 0,72 km projeté entre l'intersection avec le chemin Vanier et le futur boulevard Deschênes, qui n'est pas planifié dans un avenir défini.

Le coût du projet entre la rue de la Gravité et le chemin Vanier est évalué à 17,5 M\$ (dollars de 2008).

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction des politiques de l'eau;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

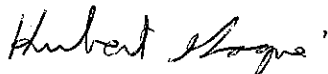
L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- VILLE DE GATINEAU. *Étude d'impact sur l'environnement de l'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes – Rapport final*, par CIMA, juin 2009, 173 pages et 14 annexes;
- VILLE DE GATINEAU. *Étude d'impact sur l'environnement de l'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes – Réponses aux questions et commentaires*, par CIMA, février 2010, 21 pages et 2 annexes;
- VILLE DE GATINEAU. *Étude d'impact sur l'environnement de l'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes – Réponses aux questions et commentaires - Série 2*, par CIMA, juillet 2010, 17 pages et 1 annexe;
- VILLE DE GATINEAU. *Étude d'impact sur l'environnement de l'élargissement du chemin Pink entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes – Réponses aux questions et commentaires - Série 3*, par CIMA, octobre 2010, 4 pages et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée du 13 février 2008. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Hubert Gagné, M.Sc.géogr.
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre